

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## RÉUNION DU 30 JUIN 2020 - A 18 H 30

Le 30 juin 2020 à 18 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Étaient présents : Jean-Charles VITAU, Denis ROUTIER, Odile BOINET, Annie BERQUER, Richard VACOSSAINT, David BLONDIN, Cindy BARBÉ, Romain HEMART, Valérie RENIER, Hélène LARBI, Germain BOIVIN, Jérôme MAILLARD, Madgid BORDJI, Nathalie DUMONT.

Absente excusée : Madame Brigitte VIOLET

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur Denis ROUTIER.

Le compte-rendu de la séance du 5 juin 2020 est soumis au vote de l'assemblée. Aucune remarque n'est faite. Le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir : la signature d'un avenant n° 3 relatif à la convention d'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

### Ordre du jour :

- Signature d'un avenant n° 3 relatif à la convention d'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux,
- Vote des taux d'imposition 2020,
- Vote du Budget Primitif 2020,
- Subventions versées aux associations,
- Subvention de fonctionnement versée au CCAS de Beauchamps,
- Contribution de la commune aux dépenses du SIPPH,
- Participation au SIVOM de Gamaches,
- Renouvellement de la commission communale des impôts directs,
- Travaux de fauchage et autres,
- Renouvellement contrat pour le site internet de la commune,
- Informations et questions diverses.

### Signature d'un avenant n° 3 relatif à la convention d'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux

Vu les délibérations n° 2011-003 du 17 janvier 2011 et 2012-032 du 1<sup>er</sup> octobre 2012, portant sur la convention d'accueil en fourrière des animaux errants et / ou dangereux à la « Maison de l'aérodrome » appartenant à la CCVS,

Vu la délibération n° 2018-040 du 02 octobre 2018 autorisant la signature de l'avenant n° 1 modifiant la durée de la convention,

Vu la délibération n° 2019-028 du 11 juillet 2019 autorisant la signature de l'avenant n° 2 modifiant la durée de la convention, Considérant que l'avenant n° 2 de la convention, signé avec Stéphane BUÉE pour un an arrivera à échéance le 31 juillet 2020.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la signature d'un avenant n° 3 modifiant notamment la durée de la convention et son article 2. Cet avenant prendra fin le 31 juillet 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter les termes de l'avenant n° 3 relatifs à la modification de délai de la convention d'accueil en fourrière des animaux errants et / ou dangereux jusqu'au 31 juillet 2021, ainsi que son article 2.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 3.

### Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, le conseil municipal ne peut plus intervenir en matière de taxe d'habitation. L'état 1259 fait mention d'un produit d'un montant de 152 770 € relatif à la taxe d'habitation que la commission des finances réunie le 22 juin dernier a décidé d'inscrire dans le chapitre dédié aux dotations. Cette année le conseil municipal doit délibérer sur les taux des taxes foncières bâties et non bâties uniquement.

La commission des finances propose de maintenir les taux d'imposition en 2020.

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales décide à l'unanimité, de retenir les taux suivants pour l'année 2020 :

	Base	Taux	Produit
TAXE SUR LE FONCIER BATI	862 800 €	21.46 %	185 157 €
TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	43 600 €	49.68 %	21 660 €
Total			206 817 €

Une délibération sera prise.

### Vote du budget primitif BEAUCHAMPS 2020

#### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 22 juin 2020, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses et recettes d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	1 361 050 €	1 361 050 €
<b>Section d'investissement</b>	423 495 €	423 495 €
<b>TOTAL</b>	1 784 545 €	1 784 545 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 22 juin 2020,

Vu le projet de budget primitif 2020,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité.**

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	1 361 050 €	1 361 050 €
<b>Section d'investissement</b>	423 495 €	423 495 €
<b>TOTAL</b>	1 784 545 €	1 784 545 €

Une délibération sera prise.

Détail du budget par section et par chapitre :

Section de fonctionnement			
Dépenses	Euros	Recettes	Euros
011 Charges à caractère général	207 900	013 Atténuation de charges	3 800.00
012 Charges de personnel	407 800	70 Produits des services	16 593.54
014 Atténuations de produits	100 188	73 Impôts et taxes	521 484.00
65 Autres charges gestion courante	99 405	74 Dotations et participations	236 940.00
66 Charges financières	19 950	75 Autres produits gestion courante	7 852.00
67 Charges exceptionnelles	400	77 Produits financiers	83.00
022 Dépenses imprévues fonctionnement	365 405		
023 Virement à la section d'investissement	154 765		
042 Opérations d'ordre entre section	5 237	002 Résultat reporté	574 297.46
Total	1 361 050	Total	1 361 050

Section d'investissement			
Dépenses	Euros (avec les RAR*)	Recettes	Euros (avec les RAR*)
20 Immobilisations incorporelles	302.89	16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	100 000.00
21 Immobilisations corporelles	100 605.00	10 Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	28 997.30
23 Immobilisations en cours	121 850.00	1068 Excédent de fonctionnement	129 495.70
16 Remboursement d'emprunts	52 890.00	024 Produits des cessions	5 000.00
		021 Virement de la section de fonctionnement	154 765.00
001 Solde d'exécution négatif reporté	147 847.11	040 Opérations d'ordre entre sections	5 237.00
Total	423 495.00	Total	423 495.00

Pour rappel, les principales dépenses en section d'investissement concernent :

- L'Eclairage public des Impasse des Rosiers, Rue du Dosset, rue des Erables, Rue des Croisettes et rue du jeu de Boules pour lesquelles 52 points lumineux seront changés avec mise aux normes du câblage.
- L'acquisition d'un tracteur tondeuse,
- L'installation d'un éclairage au niveau des passages piétons desservant les abris bus du Domaine du Lac, de la Place et de la Mairie,
- Le remplacement du fourneau à la salle polyvalente,
- L'installation d'un jeu d'enfant sur l'espace vert du lotissement Le Dosset.
- L'installation d'une urne pour le recueillement des cendres au jardin du souvenir du cimetière

## Subventions versées aux associations

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les subventions ci-après pour l'exercice 2020, aux diverses Sociétés et associations légalement constituées et autres :

Union Sportive Beauchamps (Basket)	4 328 €
Loisirs et Détente	322 €
Club de marche Beauchampois	137 €
Association Beauchampoise de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	137 €
Le Cyclo Club Beauchampois	137 €
Tennis Club Beauchampois	371 €
Anciens Combattants (ACPG-CATM-TOE Veuves AC)	137 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	280 €
Club des Aînés	344 €
Clique de Bouvaincourt (Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bouvaincourt)	371 €
Banque alimentaire de la Somme	175 €
Les Bambins de Beauchamps	125 €
Loisirs et Détente (Téléthon 2019)	350 €
Coopérative scolaire	800 €
Le Souvenir français	50 €

Une délibération sera prise.

## Subvention versée au CCAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de fonctionnement au CCAS de Beauchamps, d'un montant de 7 000 €.

Cette somme sera inscrite à l'article 657362 du Budget Principal 2020 de la commune.

Une délibération sera prise.

## Participation à divers organismes

- **SIPPH**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la cotisation au SIPPH (Syndicat Intercommunal pour la Promotion des Personnes Handicapées) pour l'année 2020 est de 2.20 € par habitant suivant la population municipale des communes établie par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de s'acquitter de cette contribution en inscrivant la dépense au budget primitif 2020 à l'article 65541 (compensation charges territoriales).

Une délibération sera prise.

- **SIVOM de Gamaches**

Monsieur le Maire expose au conseil que le comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M.) de Gamaches auquel appartient la commune, a fixé la contribution de celle-ci pour l'année 2020 à la somme de 3 351,27 €.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que la participation, dont le montant a été indiqué plus haut, sera donc inscrite à l'article 65541 des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2020.

Une délibération sera prise.

## Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Vu l'article 1 650-1 du code général des impôts,

Vu la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme (DDFIP) en date du 02 juin 2020,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient, suite aux élections municipales du 15 mars 2020, de procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), présidée par le Maire ou son adjoint délégué, pour une durée identique à celle du mandat du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de dresser une liste de douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants. Il reviendra ensuite à la DGFIP le soin de désigner les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants pour siéger à la CCID.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer la liste des personnes ci-après pour former la Commission Communale des Impôts Directs dont la liste est donnée dans le tableau ci-après.

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	<b>Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.</b>					
1	M.	ROUTIER	DENIS	03/12/1961	81 Grande rue 80770 BEAUCHAMPS	TH TF
2	MME	BOINET	ODILE	10/02/1962	14 rue du Dosset 80770 BEAUCHAMPS	TH TF
3	MME	BERQUER	ANNIE	25/06/1974	2 rue du Saut du Loup 80770 BEAUCHAMPS	TH TF
4	MME	VIOLET	BRIGITTE	22/05/1960	6 route d'Embreville 80770 BEAUCHAMPS	TH TF
5	M.	VACOSSAINT	RICHARD	27/03/1978	76 Grande rue 80770 BEAUCHAMPS	TH TF
6	M.	BLONDIN	DAVID	11/09/1979	7 impasse du Moulin à Foulon 80770 BEAUCHAMPS	TF TH CFE
7	MME	BARBE	CINDY	26/07/1982	24 Grande rue 80770 BEAUCHAMPS	TH TF
8	M.	HEMART	ROMAIN	20/09/1982	5 rue du Chemin Madame 80770 BEAUCHAMPS	TH TF
9	MME	RENIER	VALERIE	07/04/1981	1 rue du Saut du Loup 80770 BEAUCHAMPS	TH TF
10	MME	LARBI	HELENE	15/04/1981	23 route d'Embreville 80770 BEAUCHAMPS	TH
11	M.	BOIVIN	GERMAIN	23/12/1956	17 A rue du Hamel 80770 BEAUCHAMPS	TH TF
12	M.	MAILLARD	JEROME	18/06/1961	5 le Lieu Dieu 80770 BEAUCHAMPS	TF TH CFE
13	M.	BORDJI	MADGID	25/07/1969	39 Grande rue 80770 BEAUCHAMPS	TF TH CFE
14	MME	DUMONT	NATHALIE	02/02/1967	61 Grande rue 80770 BEAUCHAMPS	TH TF
15	MME	LUCAS	CHRISTINE	04/02/1962	1 rue du Moulin 80770 BEAUCHAMPS	TF CFE
16	M.	LECOMTE	JEAN-MARCEL	13/11/1951	30 Grande rue 80770 BEAUCHAMPS	TF TH CFE
17	M.	BERQUEZ	PATRICK	09/08/1956	47 Grande rue 80770 BEAUCHAMPS	TH TF
18	M.	VAUTIER	GERARD	18/06/1943	2 chemin de la Croix de Fer 80770 BEAUCHAMPS	TH TF
19	MME	CHARPENTIER	MARIE-ANTOINETTE	10/01/1944	2 A Le Lieu Dieu 80770 BEAUCHAMPS	TH TF
20	M.	GOURDAIN	MAURICE	08/03/1960	8 rue de Mantes 80770 BEAUCHAMPS	TH TF
21	M.	DELABY	LUCIEN	02/12/1946	27 rue d'Embreville 80770 BEAUCHAMPS	TH TF
22	M.	VITAUZ	DIDIER	10/03/1967	56 grande rue 80770 BEAUCHAMPS	TH TF
23	M.	BLANCHARD	STEPHANE	03/02/1976	2 route de Bouvaincourt 80770 BEAUCHAMPS	TF TH CFE
24	M.	PROTOIS	JAMES	18/07/1963	5 chemin de la Bresle 80770 BEAUCHAMPS	TF CFE

## Travaux de fauchage et autres

Ce point n'est pas traité faute d'éléments suffisants à la discussion.

## Renouvellement contrat pour le site internet de la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un contrat de prestation de service – Pack Site Initial - avec la Société Réseau des Communes, dont le siège social est fixé 11 rue Tronchet 75008 PARIS, a été signé pour la conception, la réalisation et la maintenance du Site Internet de la Commune de Beauchamps.

Considérant que ce contrat arrive à échéance le 10 juillet 2020,

Considérant qu'il conviendrait de reconduire le contrat aux mêmes conditions de services, pour une durée initiale de 2 ans à compter du 10 juillet 2020 et que celui-ci pourra être renouvelé par reconduction expresse une fois maximum, pour une durée de 2 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver les termes de ce contrat,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes pièces s'y rattachant.

Une délibération sera prise.

L'adresse du site internet de la Commune ([www.beauchamps.fr](http://www.beauchamps.fr)) sera indiquée dans l'en-tête des courriers adressés par la Mairie.

## Informations diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- De la demande de prêt de salles par la sécurité civile afin d'accueillir :
  - o les contingents d'août et d'octobre dans la salle polyvalente pour les périodes du 24 septembre au 4 octobre et du 2 au 13 novembre 2020
  - o la section « appui », qui souhaiterait s'entraîner dans le domaine du traitement de l'eau, sur les étangs de Bouvaincourt sur Bresle dans la salle des associations pour la période du 5 au 9 octobre 2020.

Le Conseil Municipal accepte le prêt des salles en fonction de ses disponibilités.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune met à disposition de la sécurité civile des locaux (salle polyvalente, salle de réunion, vestiaires et sanitaires en dessous de la mairie, terrain de tennis,...) et en contrepartie, celle-ci réalise des travaux d'égouttage et de coupe d'arbres sur le territoire communal. Exemples : réalisation d'un chemin des Sapeurs, ouverture d'un chemin...., aide à la pose de palplanches sur la route d'Incheville.

- De la demande d'un coach sportif afin d'utiliser le playground dans le marais pour y pratiquer des activités sportives en plein air. Un essai sera réalisé en août pour une mise en route en septembre. La commune met juste à disposition le terrain. Le Conseil Municipal accepte.
- De la possibilité de créer une page facebook de la commune pour communiquer avec la population Beauchampoise tout en respectant la charte du RGPD (Réglementation Générale sur la Protection des Données). Le Conseil Municipal accepte.
- Que les élus puissent se rendre dès 17 h 00 et jusqu'à 18 h 00 à la cérémonie de remise du livre réalisé par les élèves de CE2 et CM1 qui aura lieu le jeudi 2 juillet à l'école des Hortensias.
- Que l'élection des sénateurs du département devrait intervenir le 27 septembre 2020. Pour rappel, le collège électoral du département de la Somme est constitué des députés, des sénateurs, des conseillers régionaux, des conseillers départementaux, ainsi que des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants. La date de l'élection des délégués et suppléants des conseils municipaux devrait être fixée au 10 juillet 2020. La commune est dans l'attente de la publication de l'arrêté préfectoral qui précisera le nombre de délégués et le mode de scrutin et de la circulaire qui rappellera les modalités d'élection des délégués et de leurs suppléants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la date du vendredi 10 juillet 2020 pour procéder à cette élection.

- Qu'il a rencontré les services de la Communauté de Communes des Villes Sœurs concernant les travaux réalisés sur le chemin des étangs. Le but est de créer un chemin de 3 m de large en enrobés reliant la commune de Longroy à la Ville du Tréport. Pour ce qui concerne la Commune de Beauchamps, les arbres longeant le marais le long de la rue d'Incheville seront coupés, une piste cyclable sera créée et un alignement d'arbres sera replanté. Une signalétique sera installée par la CCVS dans les rues du Hamel et du Domaine du Lac. Le chemin de jonction entre la Rue du Hamel et le Domaine du Lac sera réalisé en enrobés. L'ensemble des travaux est à la charge de la CCVS. Les travaux devraient démarrer cet été.

### Questions diverses

Monsieur ROUTIER informe que :

- le pharmacien souhaiterait l'installation de quilles perpendiculaires à sa sortie de parking et la pose d'une croix jaune interdisant le stationnement des véhicules,
- la maison de la presse souhaiterait quelques places de stationnement avec une durée limitée dans le temps pour permettre le stationnement de ses clients.
- Le panneau est arrivé. Il invite la commission communication à se rendre sur place le samedi 11 juillet à 8 h 30 pour décider de son emplacement exact en bas de la Place.

Monsieur VACOSSAINT a été sollicité pour demander si Monsieur le Maire accepte que pour la cérémonie du 14 juillet et la Libération de Beauchamps, le drapeau des résistants de Gamaches soit présenté. Le Conseil Municipal accepte.

Monsieur BLONDIN signale que la pâture située dans le fond de la Vallée n'est toujours pas entretenue.

Madame BERQUER rappelle qu'une porte ouverte sera réalisée aux écoles du Parc et des Hortensias le samedi 4 juillet de 9 h à 12 h et invite les conseillers à s'y rendre pour accueillir les parents.

Monsieur MAILLARD informe que :

- Qu'il a connaissance d'une association qui gère les chevaux maltraités,
- Le maraîcher avait un problème d'électricité. Monsieur le Maire répond que le problème a été solutionné.
- Qu'il n'y a pas de stop en bas du chemin desservant l'installation du maraîcher,
- Le Domaine du Lieu Dieu fait dorénavant partie des stations nautiques.

Madame DUMONT fait remarquer que :

- le conteneur à vêtements a été retiré au Marais.
  - Le réseau téléphonique est obsolète. Elle rencontre des problèmes de téléphone.
- Elle demande également si la brocante en août sur la Place sera maintenue.

La séance est levée à 19 h 40.